

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT DEUX

Le 21 Juillet à 19 h00

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dimment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Briennon

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 13 juillet 2022

Présents: M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GARDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 38

Excusés : Mme FEJARD Carole, M. HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M VIODRIN Jérôme, M. LE PAGE Clément, Mme CALLSEN Marie Christine, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie

Pouvoirs : M HERTZOG Etienne à M BERTHELIER Bruno, M LE PAGE Clément à Mme LEBLANC Florence, M MOULIN Bernard à M LAMARQUE Michel, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, Mme PONCET Sylvie à M VALORGE René, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel,

Election d'un secrétaire de séance : M PALLUET Dominique, (Sevelinges)

N°2022/N°132

OBJET : PARTENARIAT RONALPIA 2023 -2024

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie rappelle que depuis 2020, le conseil communautaire a approuvé une participation à l'incubateur Ronalpia sur le territoire Roannais.

Les projets qui sont accompagnés par cette structure doivent être des projets avec un impact social et / ou environnemental favorable.

En chiffres, la structure Ronalpia c'est :

- 9 programmes d'accompagnements gratuits pour les entreprises sociales
- 438 entreprises sociales déjà accompagnées de 2014 à fin 2021
- 23 équipiers
- 151 coachs et accompagnateurs
- 90 partenaires financiers et opérationnels

En 2022, 6 projets sont accompagnés à l'échelle du Roannais. La CC Pays d'Urfé, la CC Val d'Aix et Isable, la COPLER et Charlieu Belmont Communauté participent à l'incubateur Ronalpia du Pays Roannais. Sur le territoire de Charlieu Belmont Communauté, ce sont deux projets accompagnés.

Aujourd'hui, la Communauté est sollicitée pour que l'aventure continue sur le Roannais. L'appel à projets pour l'année 2023 serait lancé en septembre 2022 pour détecter les projets sur le territoire du pays roannais.

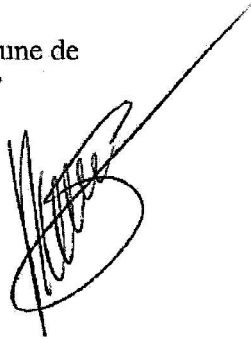
Pour rappel, les intérêts pour le territoire de Charlieu Belmont sont les suivants :

- Répondre à des porteurs de projets qui ont des projets de plus en plus hybrides et où les chambres consulaires ont peu de compétences / de moyens humains pour les accompagner,
- Proposer un accompagnement gratuit de 9 mois pour des projets avec impacts favorables pour l'environnement et/ou pour le social

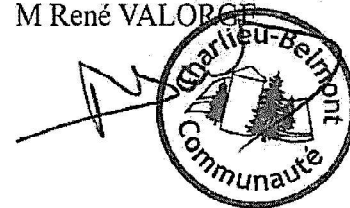
Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Fixe la participation à Ronalpia à 2 362 € par projet accompagné sur le territoire avec un montant maximum de 4 724 € correspondant à l'accompagnement de deux projets par an,
- Valide la participation aux frais de sélection et de détection pour un montant maximum de 1 300 € par an si aucun projet sur le territoire de Charlieu Belmont n'est retenu,
- Valide la participation de la Communauté de Communes ainsi définie pour l'année 2023 et l'année 2024,
- Autorise le Président à signer la convention liant les EPCI et Ronalpia sous condition que les autres EPCI (COPLER, CC Pays d'Urfé et CC Val d'Aix et Isable) participent au projet,
- Dit que la dépense sera prévue au budget général en section de fonctionnement pour l'année 2023 ainsi que pour l'année 2024.

Le secrétaire de séance
Représentant de la commune de
M Dominique PALLUET



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220721-N2022-132-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2022

Ainsi fait et délibéré, à Briennon
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé le Président et le secrétaire de séance.

Délibération rendue exécutoire par publication sur le site
internet de la collectivité à compter du **26 JUIL. 2022**

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.